

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 MARS

## LA DÉCLARATION

Dans sa dernière réunion, le conseil des ministres s'est occupé, ainsi que nous l'avions annoncé, de la déclaration qui sera lue aux Chambres demain jeudi.

Bien que ce document ne soit pas encore rédigé, nous pouvons dire d'ores et déjà quelles en seront les grandes lignes.

La déclaration ministérielle abordera la question religieuse, la question extérieure, la question économique et la question financière.

**Question religieuse.** — Le cabinet se déclarera tout d'abord résolument concordataire. Il se servira pour défendre les droits de l'Etat des armes que lui donnent le Concordat, les décrets organiques et les lois actuelles.

Cependant, dans le cas où ces armes ne lui suffiraient pas, le Cabinet n'hésitera pas à demander au Parlement une loi sur la police des cultes. Mais il tempèrera ce que cette déclaration pourrait avoir de trop comminatoire en affirmant ne vouloir pas faire de persécution ou de tracasseries inutiles.

Quant au projet de loi sur les associations, le Cabinet ne le retirera pas. Sans se prononcer sur le fond et la forme de ce projet, le cabinet devra être prêt à conférer là-dessus avec la commission parlementaire saisie du projet; il examinera avec elle les modifications à introduire et fera connaître à ce moment son opinion notamment en ce qui touche les congrégations.

**Question extérieure.** — Le nouveau Cabinet affirmera vouloir continuer la politique extérieure de son prédécesseur, notamment en ce qui touche la Russie.

**Question économique.** — Celle-ci est évidemment liée à la précédente; mais le cabinet compte respecter de la façon la plus absolue les tarifs douaniers votés par le Parlement. Toutefois, paraît-il, la déclaration affirmerait que sur les vins, aucune conversion ne serait faite à n'importe quelle puissance.

**Question financière.** — La déclaration reprendra à ce sujet le programme financier du précédent cabinet, et entendra présenter à la Chambre le budget de 1893 avec la réforme de l'impôt sur les boissons.

En somme, la déclaration que M. Loubet se propose de faire aux Chambres sera sobre et très courte.

On faisait hier courir le bruit au Palais-Bourbon que M. Pelletan renoncerait à son interpellation; mais, par contre, on annonçait que dans ce cas, un ami complaisant se chargerait de provoquer les explications du cabinet.

Nous pouvons prévoir que le cabinet, peut-être par l'organe de M. Ribot, fera connaître la nature des négociations qu'il aurait entretenues avec la Cour de Rome; mais il se préoccuperait surtout de dégager de ces négociations la personnalité de M. Carnot.

Il résulte d'une conversation que nous avons eue avec une notabilité politique que les négociations auraient porté sur les catéchismes électoraux. Jusqu'à quel point ces négociations

ont-elles été menées? Quels en ont été les résultats? On ne peut rien dire encore et on peut encore moins savoir comment la Droite accueillera les explications du ministre sur ce point délicat. Or l'importance du rôle de la Droite n'est plus contesté par personne.

C'est à ces titres divers que la séance de jeudi est attendue avec impatience par tous les milieux parlementaires.

## INFORMATIONS

## LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

C'est à M. Burjeau, le député du Rhône, dont il a été si souvent question depuis quelques jours, que la majorité républicaine compte offrir le siège de vice-président de la Chambre, laissé vacant par l'entrée de M. Viette dans le nouveau cabinet.

Sait-on que M. Godefroy Cavaignac, le nouveau ministre de la marine, est parent de M. Edouard Bocher, l'éminent sénateur de la droite, l'ancien représentant officiel du Comte de Paris?

En effet, son père, le général Cavaignac, président de la République en 1848, avait épousé, en descendant du pouvoir, M<sup>lle</sup> Odier, dont le frère avait lui-même épousé M<sup>lle</sup> Delesert, sœur de M<sup>me</sup> Edouard Bocher.

Par conséquent, M. Godefroy Cavaignac est le neveu de la belle-sœur de M. Edouard Bocher.

## LE MARDI-GRAS A PARIS

Triste journée de mardi-gras!

Un froid assez vif, plusieurs averses de pluie ou de neige coupées, vers midi, par une éclaircie d'un soleil timide. Après-midi grise et terne. Passablement de monde néanmoins sur les boulevards pour assister au défilé des cavalcades, en vérité bien peu nombreuses et dont la plus amusante est une sorte de train formé par seize vélocipédistes habillés en Russes ainsi que deux ou trois chars remplis de sonneurs de trompe et de clowns.

En somme, un carnaval dépourvu de gaieté.

## LA DYNAMITE A PARIS

Lundi matin, une explosion de dynamite a eu lieu rue Saint-Dominique, à l'hôtel de la princesse de Sagan.

Le concierge était occupé à balayer le devant de la porte cochère de l'hôtel, lorsqu'il aperçut, près des bornes de la porte, une petite boîte à sardines à laquelle il ne fit pas attention.

Il poussa la boîte d'un coup de balai et l'envoya sur le coin du trottoir. Là, en tombant dans le ruisseau, elle produisit une explosion formidable.

Le malheureux concierge eut un côté de la figure presque emporté; son état est assez grave.

Quant au balai, il fut littéralement mis en pièces.

Les carreaux de toutes les maisons avoisnantes ont été brisés.

L'explosion a été telle qu'on l'a entendue

jusqu'au boulevard Saint-Germain et à l'intérieur du Palais-Bourbon.

Le commissaire de police du quartier a commencé immédiatement une enquête sur cet attentat mystérieux.

D'après certains renseignements, c'est par erreur que la tentative criminelle a eu lieu contre l'hôtel de la princesse de Sagan, situé n° 57. La dynamite était destinée au n° 53 où étaient installés les bureaux de l'ambassade d'Espagne, transférée récemment 34, boulevard de Courcelles, dans l'hôtel Lambert de Sainte-Croix.

Le *Journal* dit savoir de bonne source qu'une lettre est arrivée dimanche à l'ambassade d'Espagne, située maintenant boulevard de Courcelles n° 34, après être allée rue Saint-Dominique, n° 53, dans laquelle on avisait l'ambassadeur d'Espagne que son hôtel serait « dynamité sous peu de jours ».

La lettre était signée: *Le comité des anarchistes espagnols à Paris.*

On voit qu'ils ont tenu parole et que c'est simplement par erreur que l'ancien hôtel de l'ambassade a été épargné.

## UNE GRAVE AFFAIRE

Un journal du matin parle à mots couverts d'une grave affaire. Un contrôleur de l'armée a été chargé de procéder à une enquête à propos d'un détournement de fournitures militaires refusées par la commission de réception qu'on aurait reprises ensuite et fait rentrer dans les magasins de la guerre.

A la suite de cette enquête deux arrestations importantes seront faites.

Deux personnages soupçonnés sont étroitement surveillés.

Si la nouvelle se confirme, ce serait un nouveau trou à la lune de fortes dimensions.

M<sup>re</sup> Jacquenet, évêque d'Amiens, est mort hier matin à 6 heures.

M. Jean-Baptiste-Simon Jacquenet, né à Bonnevaux (Doubs), le 3 avril 1816, fut nommé évêque de Gap par décret du 13 janvier 1881, et transféré à l'évêché d'Amiens le 10 novembre 1883 en remplacement de M<sup>re</sup> Guibert, nommé archevêque de Bordeaux.

## UNE CATASTROPHE

On écrit de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 29 février:

« Samedi passé, 15 bateaux montés par 68 hommes étaient allés à la pêche au phoque dans la baie de la Trinité. Soudain un ouragan de neige les chassa en pleine mer. Lorsqu'ils furent parvenus à résister au vent, il était trop tard.

» Les glaçons qui s'étaient amoncés sur les côtes les empêchèrent de toucher terre.

» 200 marins ont été aussi surpris par l'ouragan, 150 ne sont pas encore revenus. On craint qu'ils ne soient morts gelés. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1892.

Tout a concouru à rendre critique la position des vendeurs de rentes qui éprouvent un grand embarras pour trouver à emprunter le titre

dont le comptant exige la livraison. Cette situation provoque des rachats forcés sur le 3 0/0 ancien qui est demandé au début à 96,80 au comptant et à 96,62 à terme. Le nouveau s'inscrit à 95,45 et le 4 1/2 à 105.

La rente Italienne cote 89,25, son cours de la veille. L'extérieure perd le cours de 61 fr. A Madrid le change sur Paris dépasse 15 0/0 et l'agio sur l'or 43,50 0/0.

Les fonds Russes sont en reprise, le nouveau à 75 3/4, et l'Orient à 65,16.

Le 3 0/0 Portugais est très ferme à 28 1/16. Les délégués des comités étrangers attendus le 8 mars à Lisbonne pourront se rendre compte immédiatement de l'état des finances et des résultats que le gouvernement espère obtenir des économies et des impôts, votés récemment pour obtenir un équilibre sérieux du budget. La question des modifications du capital nominal de la dette et des coupons dépend des négociations qui vont s'engager avec les représentants des comités.

La Banque de France est en nouvelle progression au comptant à 4,440 fr. On considère comme certain que le projet de renouvellement du privilège élaboré sous le précédent ministère sera défendu par le ministère actuel contre les innovations que les radicaux tenteraient d'y introduire. Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,221 et la Banque de Paris est très ferme à 688. La Société Générale, dont le dividende de 1891 sera au moins égal à celui de 1890, se maintient à 471,25. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 787 et le Comptoir d'Escompte est toujours offert à 490.

Les Chemins Economiques cotent 403,75.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin, 1<sup>er</sup> mars:

« Depuis ce matin, 8 heures, toutes les troupes de police sont de nouveau consignées.

» Dimanche ont eu lieu des réunions anarchistes clandestines. On y a décidé d'organiser de grandes démonstrations à l'occasion du 18 mars et de se rendre en masse sur les tombes des victimes des journées de mars.

» On commente vivement l'attitude du comité directeur du parti socialiste démocrate en face des manifestations.

» Cet après-midi, à une heure, des rassemblements importants se sont formés sur la Marianninplatz, dans le quartier sud de Berlin. La police a aussitôt occupé les ponts du canal et a empêché ainsi la populace de pénétrer dans les quartiers du centre et de l'ouest.

» La police de Berlin ayant appris par les perquisitions opérées chez différents membres du parti socialiste que les émeutiers étaient en relations avec les socialistes de l'étranger, a exercé une surveillance spéciale. On vient d'arrêter plus de 100 socialistes à la descente du train de Bruxelles, aux stations de Loerte, Thiergarten et Friedrichsstrasse.

» D'autre part, on affirme qu'à l'entrevue qui a eu lieu hier soir entre l'Empereur et le chancelier de Caprivi il a été décidé que des mesures de police extraordinaires seraient prises pour la surveillance des étrangers et que le régime des passeports serait sévèrement observé. L'Empereur, au cours de la même entrevue, a proposé comme moyens préventifs destinés à empêcher le retour de pareils désordres la suppression du droit de réunion et la restriction de la liberté de la presse. Cette dernière proposition a été vivement combattue par le chancelier de Caprivi. »



## NOUVELLES MILITAIRES

### RETOUR A LA TUNIQUE

L'idée du retour de la tunique — élargie — et de l'épaulette pour les officiers d'infanterie est accueillie dans beaucoup de garnisons avec satisfaction. C'est à qui daubera maintenant sur le pauvre dolman, si exalté il y a neuf ans.

Dans un article humoristique publié par *Bordeaux-Journal*, nous lisons cette critique fort juste à l'adresse de la tenue actuelle :

« Savez-vous ce que pèsent dans tous les budgets des officiers qui tiennent à être proprement tenus tous ces nœuds compliqués de galons dits à la hongroise, tous ces brandebourgs et ces sortes d'anses de cruche (nommées, on ne sait pourquoi, « pattes » d'épaule), qui les charment et les enguirlandent comme des domptiers de ménagerie, colifichets fragiles et dispendieux, qui n'ont même pas l'excuse de l'élégance, car, plus que tout autre, l'élégance militaire doit être simple et sobre d'ornements ?

« Soyez-en sûrs, l'entretien de toutes ces futilités dépasse, et de beaucoup, celui de la tenue précédente, de notre tunique si simple et si peu onéreuse, et même de nos belles épaulettes, tant regrettées aujourd'hui; celles-ci coûtaient cher, il est vrai, mais on en avait pour son argent, car elles duraient très longtemps et donnaient à nos grades un tel prestige que leur souvenir est resté consacré par la langue nationale. Comme par le passé, la parole ne peut mieux définir et résumer que par ce seul mot « l'épaulette » toutes les nobles et grandes idées sur lesquelles repose l'insigne honneur du commandement.

« La tunique n'avait qu'un seul défaut, celui d'être sanglée et collante, défaut dont le dolman s'est empressé d'hériter, en l'exagérant encore. Au lieu de supprimer la tunique, il suffisait de la modifier légèrement en lui donnant une taille ample permettant le port du ceinturon en dessous; de même, le shako n'était ni si lourd ni si disgracieux qu'on a bien voulu le dire; il était d'ailleurs aisé d'en perfectionner le modèle.

« Mais, un certain jour de 1883, l'ennui naquit de l'uniformité de la tenue des officiers d'infanterie et de celle de leurs soldats, et il ne fallut qu'un caprice pour décider que désormais les premiers ne ressembleraient plus du tout aux seconds, idée profonde, inspirée probablement par la nécessité de distinguer le chef du soldat, idée « lumineuse » surtout pour l'ennemi qui saura l'apprécier à sa haute valeur sur le champ de bataille. »

On ne saurait mieux dire; toutefois, nous ne pouvons suivre notre confrère lorsque, donnant cours à son imagination, il condamne le képi semi-rigide avec plumet, ou lorsqu'il dit que le rétablissement de l'épaulette rencontre pour adversaires des officiers qui ne voudraient point partager cet insigne avec leurs collègues de la réserve et de l'armée territoriale. C'est la première fois que nous entendons émettre une opinion aussi étroite; bien rares sont les officiers qui la professent, si toutefois il y en a. (*Progrès Militaire.*)

## Chronique Locale ET DE LOUEST

### LE MARDI-GRAS A SAUMUR

On peut facilement dire aujourd'hui que le carnaval est fini, n'ayant pour ainsi dire pas commencé. Car les trois ou quatre gamins en loques qui ont parcouru les rues de la ville ne peuvent prétendre à l'honneur du mot travestissement, ni même à celui de mascarade. Et c'est cependant ainsi que le Mardi-Gras a passé, presque comme un mardi ordinaire.

Seuls, quelques enfants, gentils minois, sont proménés sous de propres et frais costumes, qu'un rayon de soleil rendait plus éblouissants.

Les promeneurs ont profité des quelques heures de vrai beau temps pour... quitter la ville et respirer l'air plus pur des champs.

Le soir, plusieurs masques se sont montrés; nous avons remarqué des costumes, sinon riches, du moins propres. On a dansé dans différents endroits: à la Villa-Plaisance, sur les Ponts, en Fenet, etc. Nous pensons qu'on a dû beaucoup s'amuser. Nous ne sommes pas allés y voir...

Ce matin, la neige tombait.

### COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE SAUMUR

Un fait regrettable s'est passé à l'issue du bal travesti qui a eu lieu dimanche soir. Un pompier en état d'ébriété qui avait manqué de respect au chef de poste sur un rappel à l'ordre qui lui avait été infligé, était expulsé de la salle de bal, accompagné par un agent de police, lorsque le nommé Guidy, clairon, également de service, s'est interposé contre cette expulsion et lança brutalement un coup de pied à l'agent de police, le blessant au doigt et le contusionnant fortement.

Le rapport en fut fait au capitaine qui demanda à M. le Maire la révocation immédiate de ces deux hommes.

La compagnie tout entière déplore de semblables faits qui ne s'étaient point encore présentés depuis quinze années qu'elle fonctionne, et elle désapprouve et désavoue complètement ces deux hommes;

Approuve la mesure de rigueur qui est prise afin de donner un exemple à ceux de ses hommes qui seraient tentés de porter atteinte, à l'avenir, à la discipline et la dignité de la compagnie.

### ACTE DE COURAGE

Un acte de courage a été accompli vendredi soir, rue du Portail-Louis, par M. F..., successeur désigné de M. Jaubert, commissaire-priseur à Saumur.

Un monsieur conduisait un tilbury à une allure ordinaire et suivait la rue du Portail-Louis, quand une petite fille de 5 à 6 ans voulut traverser cette rue. Au moment où elle vit la voiture devant ses yeux, la frayeur la fit tomber; et elle allait infailliblement passer sous les roues dont une lui avait déjà meurtri la jambe gauche.

Le conducteur put arrêter instantanément son cheval; mais l'impulsion donnée le fit reculer et l'enfant allait être frappée par le cheval lorsque M. F... la saisit par ses effets et la préserva du danger.

M. F... n'est pas à son coup d'essai: il a déjà opéré deux sauvetages à Paris, dans de semblables circonstances.

### CONSEILS DE RÉVISION

Les opérations du Conseil de révision pour 1892 commenceront, en France et en Algérie, le 24 mars. Elles devront être terminées le 15 juin.

Le ministre de la Guerre a adressé aux préfets le modèle du certificat que doivent présenter aux conseils de révision les anciens élèves des écoles supérieures de commerce.

### COURSES MILITAIRES

Un nouveau règlement sur les courses militaires sera prochainement promulgué. Ce règlement, peu différent de celui actuellement en vigueur, recommandera d'éviter à l'avenir et renouvellement de certains abus.

### LES ACHATS DE LA REMONTE

Le service de la remonte — qui n'est pas infailible, — le Trésor s'en aperçoit, hélas! — achète assez souvent des chevaux reconnus atteints de vices rédhibitoires.

D'après une décision ministérielle, lorsque cette constatation aura lieu avant le paiement des mandats et que les chevaux feront partie d'un achat collectif, le vendeur sera tenu de reverser au Trésor la différence établie entre le prix réel des chevaux et le montant des mandats.

### LA VIANDE POUR L'ARMÉE

Afin de favoriser l'agriculture nationale, le ministre de la Guerre fait étudier l'installation de deux fabriques de conserves de viandes pour l'armée.

Ces établissements seront montés à titre d'essai dans un département de l'Ouest; le choix des villes dépendra des offres de concours présentées par les municipalités et de la richesse d'élevage des différentes régions.

ADJUDICATION. — Le préfet de Maine-et-Loire fait savoir que le samedi 12 mars 1892, à trois heures du soir, il procédera, à la préfecture, en conseil de préfecture, assisté de M. l'architecte départemental adjoint, à l'adjudication, au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de construction d'un bâtiment à la Ferme-Ecole du Prieuré de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Ce bâtiment comprendra: laiterie, hangar, logement des gens de basse-cour, chauffoir et dépôt de graines.

Montant des travaux,	19.404 83
Sommes à valoir pour dépenses imprévues,	2.695 17
Total,	22.000 »
Montant du cautionnement:	4.750 fr.

### DÉGRÈVEMENT DU PRIX DES PLACES EN CHEMIN DE FER

On sait qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain un dégrèvement sera opéré sur le prix des places. La réduction, très importante, sera de 10 0/0 pour les billets de première classe, de 20 0/0 pour ceux de seconde et de 30 0/0 pour les billets de troisième.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler, à la veille de ce dégrèvement, qu'il est dû en grande partie à l'initiative de MM. Kergall, Flourens et de Lorgeril, le sympathique député de la deuxième circonscription de Saint-Malo.

Il y a juste un an, ces messieurs déposèrent sur le bureau de la Société des Agriculteurs de France une pétition tendant à faire dégrever, dans les limites que nous venons d'indiquer, le prix des places de chemins de fer.

Quelques jours plus tard, cette pétition ayant été présentée sous forme de projet de loi à la Chambre par MM. de Lorgeril, de la Noue et Flourens, le ministre des finances, sans même laisser discuter ce dégrèvement, l'inscrivait d'office au budget de 1892.

Il nous a paru qu'au moment où nous allons jouir d'une réduction considérable dans le tarif des places de chemins de fer, il importe de rappeler au public les noms des hommes à qui est due cette réforme démocratique, si appréciable et si appréciée.

### INSTANTANÉS DU « FIGARO »

#### Comte Prévost Sansac de Touchimbert

Le nouveau député de la Vienne. Très jeune malgré ses soixante-dix ans, a gardé toute la vigueur de son intelligence et la vivacité de son esprit. Issu d'une des plus anciennes familles de France, réalise le type, aujourd'hui de plus en plus rare, du gentilhomme d'autrefois. Très populaire à Poitiers, dont il est, depuis un quart de siècle, conseiller municipal inamovible. Préside la Société de secours aux blessés militaires et la Société d'agriculture du département. Passionné pour l'astronomie, a entretenu de très intéressantes correspondances avec les astronomes les plus fameux, Leverrier entre autres.

Ce qu'ils radicaux, en parlant de son élection, appellent une « surprise » n'est que le couronnement d'une longue carrière toute dévouée aux intérêts publics.

CHATELLERAULT. — Samedi, le conseil municipal de Châtellerault a décidé que la place la plus rapprochée de la manufacture d'armes portera à l'avenir le nom de place de Russie.

Le conseil a aussi rédigé une lettre adressée à l'Empereur de Russie pour le remercier au nom de la ville d'avoir confié à la manufacture

de Châtellerault la fabrication des fusils russes et pour le bon accueil fait à la flotte française lors de son passage à Cronstadt.

### LE MANS. — Nous lisons dans la *Sarthe*:

« L'*Avenir* salue, par les transports les plus bruyants de la joie la plus folle, l'avènement de M. Cavaignac au ministère de la marine. Il l'annonce avec un luxe extraordinaire de caractères d'affiches, et consacre au nouveau secrétaire d'Etat un long dithyrambe enthousiaste.

« On en pourrait facilement relever quelques mots: le caractère « sympathique » du député de Saint-Calais est aussi vivement discuté à Paris que dans la Sarthe (on l'a vu avant-hier par quelques lignes de la *Lanterne*.)

« Mais l'amitié d'un ministre est un bienfait des dieux, et la joie des amis de M. Cavaignac est si naturelle, quoique l'expression en puisse paraître exagérée, que nous ne voulons pas la discuter.

« Nous regrettons seulement que l'*Avenir* n'ait pas fait savoir par quels travaux spéciaux, par quelles aptitudes particulières M. Cavaignac s'est trouvé désigné pour diriger notre flotte. Pourquoi d'ailleurs devient-il ministre de la marine? — C'est une question qu'on se posait hier partout en ville, et non sans sourire un pen. »

Accident à la gare du Mans. — Un accident est arrivé, l'avant-dernière nuit, vers minuit un quart, à la gare, alors que l'on procédait à la formation du train 24, allant à Caen.

Un sous-chef d'équipe nommé Raymond, en voulant se garer d'un chariot à bagages, s'est jeté entre deux wagons et a été pris entre les tampons; il a été assez gravement blessé.

Le docteur Angelo Bolognesi a constaté une fracture des os du bassin et a déclaré que d'autres lésions internes étaient à craindre.

NANTES. — *Le canal maritime*. — Pour la première fois, jeudi, un navire de commerce s'est engagé dans le Canal maritime. C'est *Le Louvre*, steamer à double hélice centrale, de la Compagnie Parisienne, construit par les chantiers Oriolle, lequel a chargé à Paris du matériel expédié par la Compagnie Fives-Lille pour les travaux d'achèvement du Canal.

*Le Louvre* doit faire escale sur plusieurs points de cette voie navigable pour déposer à chaque endroit la partie du matériel qui y sera employée.

Conférence. — Vendredi dernier, à Nantes, les socialistes avaient organisé une conférence contradictoire dans une salle d'auberge, au milieu d'un faubourg populaire. L'auditoire, exclusivement composé d'ouvriers, était ou indifférent ou hostile. M. l'abbé Ménard, missionnaire apostolique, a répondu victorieusement à toutes les objections. Il a surtout causé une vive impression lorsqu'il a montré que le clergé marchant à la suite de l'épiscopat et du Pape se plaçait franchement et loyalement sur le terrain constitutionnel. Les applaudissements ont éclaté de toute part, quand, d'une voix vibrante, il a montré que seule l'union du prêtre et des travailleurs pouvait assurer à notre pays un avenir plein de grandeur.

## VARIÉTÉS

Le Jardin zoologique d'Acclimatation de Paris donne actuellement l'hospitalité à une troupe de Caraïbes amenés en France par M. F. Laveaux, l'explorateur bien connu, qui a été secondé, dans sa difficile et périlleuse entreprise, par le nègre boni Apathou, ancien guide de l'illustre et infortuné Crevaux.

Partie de Paramaribo le 4 février, la caravane, transportée par le paquebot de la Compagnie transatlantique *La France*, arrivait à Saint-Nazaire le 24, et dès le lendemain était installée au Jardin zoologique d'Acclimatation, dans le nouveau Hall-Boulevard situé immédiatement après le grand Jardin d'hiver.

Rien de pittoresque comme ce campement. Dans le splendide local qui leur est affecté, au



milieu des cocotiers géants, des bananiers et des palmiers de toutes sortes, les Roncouyennes, Oyampis et Arrouagues qui composent le convoi, ont l'illusion de leur pays natal.

La grande nation des Caraïbes, aujourd'hui en voie de disparaître, a été autrefois mêlée aux plus grandes luttes, aux plus grands événements de l'histoire des peuples Européens. C'est dans les Guyanes qu'ils ont existé en plus grand nombre. On trouve encore aujourd'hui des Caraïbes dans la Guyane anglaise, sur les bords de l'Essequibo et dans la Guyane hollandaise, dans le bassin du moyen Surinam. La Guyane française possède enfin plusieurs populations de cette race; les deux principales tribus sont celle des Galibis qui vivent sur la rive, et celle des Roucouyennes qui vivent sur les deux versants de la chaîne des monts Tamuc-Humac.

Le cannibalisme, autrefois général chez les Caraïbes, tend à disparaître, mais il est encore pratiqué chez les groupes solitaires des grands bois.

Cette curieuse exhibition excitera, certainement, au plus haut point, la curiosité des Parisiens et du monde savant.

Dans la séance du 8 février de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, M. l'abbé Bleau a communiqué un article du journal *Le Monde*, n° du 29 décembre 1891, où l'auteur, M. Oscar Havard, rappelle une coutume des enfants de la Bretagne, qui vont de porte en porte, la veille du premier jour de l'an, solliciter de légers cadeaux, ce qu'ils appellent « la guilaneu » ou « la guilaneu »; puis l'auteur se demande ce que veut dire « cet étrange vocable », et dit que, d'après M. de la Villemarqué, savant celtiste, *guilaneu* dériverait du breton *eghinad*, et signifierait *prémices de l'année*.

Tout en respectant l'autorité invoquée par l'auteur de l'article, M. l'abbé Bleau pense que le mot *guilaneu* n'est pas d'origine celtique, mais plutôt d'origine romane, et signifie la fête du *gui l'an neuf*, par allusion sans doute à l'antique cérémonie des druides, qui allaient, au renouvellement de l'année, couper le *gui sacré* dans les forêts gauloises, cérémonie qui devait être l'occasion de réjouissances publiques et dont le souvenir traditionnel s'est perpétué à travers les âges. Au reste, une expression analogue à celle de *guilaneu* est encore usitée dans toutes les parties de la France, et en particulier dans la région du Poitou, où l'on entend, vers le commencement de chaque nouvelle année, les marchandes du peuple crier par les rues l'*aguillauneu*, espèce de petit gâteau de forme ronde. Dans le langage populaire de nos contrées, le mot *aguillauneu*, est aussi employé pour désigner le premier jour de l'an. Or, *guilaneu*, *aguillauneu*, *aguillauneu*, tous ces mots similaires ne sont-ils pas évidemment dérivés de l'expression : *au gui l'an neuf*?

Telle est, d'après M. l'abbé Bleau, l'étymologie généralement et justement attribuée à des mots qui rappellent bien un usage celtique mais qui ne paraissent pas eux-mêmes d'origine celtique.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Février 1892

Versements de 132 déposants (20 nouveaux), 60,261 fr. ».

Remboursements, 40,570 fr. 98.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### FAITS DIVERS

La *Démocratie* raconte une curieuse opération chirurgicale pratiquée par M. le docteur Bachelot :

« Le 26 septembre de l'année dernière, plusieurs gamins s'amusaient à faire rouler, sur les quais de Penhouët, les wagonnets de la Compagnie.

» L'un de ces enfants tombe sur les rails, un wagonnet lui passe sur l'avant-bras droit. Le membre est complètement broyé.

» L'amputation est nécessaire.

» On transporte le petit blessé à l'hôpital, on l'endort, et l'opération est immédiatement pratiquée par un médecin de notre ville.

» Après quoi l'homme de l'art jette sur une table le membre ainsi détaché, scie et rogne l'extrémité pour faire disparaître les déchiquetures, puis rapproche du moignon cette extrémité et l'y adapte au moyen d'un fil d'argent.

» Le bras qui a subi cette opération reste immobilisé pendant un mois dans un appareil.

» Après ce laps de temps, les deux fragments recousus l'un à l'autre sont suffisamment soudés. L'enfant est alors débarrassé de son appareil.

» Aujourd'hui, il se sert de ce bras, qui a été amputé, taillé, greffé, presque aussi aisément que de son bras gauche. Le premier est de quelques doigts plus courts que le second, naturellement, mais cette inégalité disparaît avec l'âge, ou deviendra presque imperceptible.

» Ceci a l'air d'un conte inventé à plaisir.

» C'est cependant une histoire parfaitement authentique.

» L'enfant sur lequel a été pratiquée cette opération est le jeune Edouard Sénard, âgé de 12 ans et demi, demeurant à Penhouët, maison Marchand.

« Le médecin, auteur de ce tour de force chirurgical, n'est autre que le docteur Bachelot. »

#### LA PUISSANCE DE L'ANNONCE

Scholl, dans les *Annales politiques*, raconte une histoire qui prouve quelle est l'influence des annonces sur le public.

— Je connais, dit-il, un monsieur qui est abonné à un journal quotidien. Vous me demanderez quelle est son idée... Je n'en sais rien !

Un matin, en ouvrant son journal, la première chose qui lui tomba sous les yeux fut l'annonce suivante :

« A VENDRE un cheval borgne, s'attelant difficilement, mais impossible à la selle.

» S'adresser rue..., n°... »

— Sont-ils bêtes ! s'écria-t-il, qui est-ce qui va leur acheter cela ?

Le lendemain, il retrouva les quatre lignes à leur place :

« A VENDRE un cheval borgne, etc. »

Le troisième jour, il se dit en déchirant la bande :

— Voyons si le cheval est vendu.

L'annonce persistait.

— Dieu ! que cet animal me crispe, s'écria-t-il, il faut que j'aille le voir !

Et il l'acheta.

Un jour d'été, à la campagne, aux environs de Paris, la première femme de Meissonier, le grand peintre, fait appeler en toute hâte le médecin.

Celui-ci, croyant qu'il s'agit du maître, se lève de table et accourt.

Mais il ne s'agit que de la petite chienne de M<sup>me</sup> Meissonier.

Le médecin est fort mortifié, mais il n'en laisse rien paraître et donne ses soins à la chienne.

A la fin de la saison, M<sup>me</sup> Meissonier va faire sa visite à la femme du médecin et s'adressant à celui-ci :

— Docteur, ayez la bonté de m'envoyer votre note pour la petite chienne.

— Mon Dieu, madame, je ne suis pas vétérinaire ; je n'ai jamais touché des honoraires pour avoir soigné des chiens.

— Si, si, docteur. M. Meissonier le veut absolument.

— Eh bien, madame, la grille de mon jardin est rouillée. Si M. Meissonier veut lui donner une couche de peinture, nous serons quittes.

Trois élèves de l'École des Beaux-Arts... de Marseille, causent sur la Cannebière.

— Mon cher — dit l'un — j'ai peint l'autre jour une petite planche de sapin en imitation de marbre avec tant d'exactitude qu'elle coule au fond de l'eau...

— Peuh ! — fait un autre, — hier, j'ai suspendu mon thermomètre au chevalet sur laquelle est ma « vue des régions polaires ». Il est descendu immédiatement à 20 degrés au-dessous de zéro.

— Tout cela n'est rien — conclut le dernier — mon portrait du marquis de la Camargne est si vivant qu'il faut le raser deux fois par semaine !

Un professeur veut donner à des moutards l'idée de la carrière du barreau :

— Voyons, Edouard, qu'est-ce que le barreau ?

Hésitation, trouble.

— M'sieur... M'sieur... M'sieur...

Mais un éclair traverse l'asprité et, avec une candeur charmante :

— M'sieur, c'est où on fait monter les perroquets.

On sait que le schah de Perse a publié son voyage à Paris, ce qui a fait pousser à tout le clergé du pays des cris perçants.

Au chapitre V, on remarque cette observation pleine de profondeur : « Ce qui m'a le plus frappé à l'Opéra, c'est un chrétien qu'on appelait *Trombone* et qui n'a fait qu'avaler de longs tuyaux de cuivre toute la soirée. »

Swift, étant prêt à monter à cheval, demanda ses bottes ; son domestique les lui apporta.

— Pourquoi ne sont-elles pas nettoyées ? lui dit le doyen de Saint-Patrice.

— Comme vous allez les salir tout à l'heure dans les chemins, j'ai pensé que ce n'était pas la peine de les décrotter.

Un instant après, le domestique ayant demandé à Swift la clef du buffet :

— Pourquoi faire ? lui dit son maître.

— Pour déjeuner...

— Oh ! reprit le docteur, comme vous aurez encore faim dans deux heures d'ici, ce n'est pas la peine de manger à présent.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

#### Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants :

Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 225 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL A, N° 34 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

#### PILULES GICQUEL. la Botte 1<sup>fr</sup>.50

#### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 19 » à 19 25	de 8 25 à » »
Saumur,	de 19 50 à » »	de 8 50 à » »
Cholet,	de 19 » à » »	de 8 » à 8 »
Baugé,	de 19 50 à » »	de 8 » à 8 50
Segré,	de 19 » à » »	de 8 75 à » »
Beaupréau,	de 19 25 à » »	de 8 50 à » »
Montfaucon,	de 19 25 à » »	de 8 50 à » »
Montrevault,	de 19 » à » »	de 8 50 à » »
Chemillé,	de 19 » à » »	de 9 » à » »
Champtoceaux,	de 19 50 à » »	de 8 50 à » »
St-Pierre-le-Viel,	de 19 25 à » »	de 8 50 à » »
Vihiers,	de 19 25 à » »	de 8 50 à » »
Brissac,	de 19 » à 19 25	de 8 » à 8 25
Chalonnnes,	de 19 25 à » »	de 8 » à 8 »
Doué,	de 19 » à 19 25	de 8 » à 8 50

Nantes, blés d'Amérique, de 23 25 à 23 50 les 100 kilos.  
Nantes, blés d'Algérie, de » » à » » les 100 kilos.  
Nantes, bons blés français, de 24 50 à 25 » les 100 kil.

#### Marché de Saumur du Samedi 27 Février

Froment-commerce,	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne),	19 90	Veu	2
Méteil	15 90	Mouton	2 40
Seigle	11 95	Porc	1 60
Orge	11 60	Poulets la couple	1 50
Avoine	8 50	Dindonneaux	15
Sarrasin	—	Canards	5 50
Haricots blancs	20	Oies	11
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	(Eufs la douzaine	75
Noix	10 50	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	95
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	90
Son	12	Paille	35
Pommes de terre,	10	Huile de noix, 50 kil.	130
la barrique,	—	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de	60	les 52 kilog.	500
157 kilog.	—	id. 2 <sup>e</sup>	30
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	28
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les	—
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

**SIROP ET PÂTE DE REGNAULD**  
— 70 ans de succès —  
Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.  
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph<sup>ies</sup>.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
MAISON  
**P. ANDRIEU**  
COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP  
Le flacon depuis 1 fr. 40  
Fruits glacés extra assortis  
Le 1/2 kil. 2 fr.  
CONFITURES FINES ET GELÉE  
Garantis purs fruits et sucre,  
la pot de terre, 1 fr.  
En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90  
**BAISSE DE PRIX**  
Sur les SUCRES, CAFÉS ET CONSERVES

**GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE**  
Et Alcoolat composé  
De **A. RIVAUD**  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**Liquidation Judiciaire**  
**Lemarié (demoiselles)**

Par jugement du 1<sup>er</sup> mars 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré Mesdemoiselles Lemarié, marchandes de lingeries et confections à Saumur, en état de liquidation judiciaire ouverte à ce jour. M. Terrien est nommé juge-commissaire, M. Proust liquidateur provisoire.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la liquidation judiciaire Lemarié (demoiselles), lingerie et costumes, à Saumur,

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, et de l'article 9 (loi du 4 mars 1889), les créanciers présumés sont invités à se réunir le lundi 7 mars 1892, à dix heures du matin, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics ou liquidateurs et sur l'utilité de l'élection de contrôleurs.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, et de l'article 11 (loi du 4 mars 1889), les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(166) Le Greffier, COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,  
Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beurepaire.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques

En l'étude et par le ministère de M LELIÈVRE, notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ

**DE LA PERRIÈRE**

Vaste immeuble aménagé pour le commerce des vins

SIS

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Consistant en:

**MAISON D'HABITATION**

Et Bâtiment d'exploitation, Servitudes, Cour, Jardins anglais et potager et vastes Caves.

Mise à prix : 18,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 12 MARS 1892, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser:

1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2° A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (151)

Étude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

**A VENDRE**

A PAMIABLE

UNE MAISON, servant actuellement d'auberge, appelée la *Maison-Neuve*, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, et environ seize ares cinquante centiares de terre, jardin et jeux de boules en le tenant. Le tout occupé par les époux DESHAYES-BIOT.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser soit auxdits époux DESHAYES, soit à M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire. (153)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

En l'étude du notaire, le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

**LE JOLI CHALET**  
**DES COFFINIÈRES**

PRÈS LE CHAPEAU

Dépendant de la succession de M. POITEVIN.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, pour traiter avant l'adjudication. (140)

M. LÉON MALÉCOT demande, de suite, UN APPRENTI pour la Mercerie.

M. VERCELLETO prévient sa clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPÉCIAUX pour les travaux en Mosaïque et Ciment.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

**A céder à Angers**

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

POUR LA S<sup>t</sup>-JEAN PROCHAINE

**UNE MAISON**

Rue de la Chouetterie,

Composée d'un salon, d'une salle à manger avec office, d'une lingerie, 4 chambre à coucher, une remise, une écurie, et un grand jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A LOUER**

**MAISON ET JARDIN**

Occupée par M. BALIGAND,

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace. (83)

**A CÉDER**

**FONDS DE CHARCUTERIE**

A ANGERS

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 43, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir comptabilité, Poitrat ou autres.

ON DEMANDE UN HOMME sachant très bien labourer, la culture de la vigne, soigner les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.

On le prendrait au 1<sup>er</sup> mars, si cela se peut. S'adresser au bureau du journal.



**COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER**

1<sup>res</sup> MÉDAILLES D'OR aux EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Capisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>e</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**Épicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT ET FILS**

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cépes au naturel,	—	90	—	1,70

Vités de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> MARS**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	96 50	Banque de France	4400 —	Oblig. fonc. 1873 3 0/0 r. à 400	395 —	Compagnie parisienne du Gaz	512 50
3 0/0 1891	95 40	Banque d'Escompte	192 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	484 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	365 —
3 0/0 amortissable	97 50	Comptoir national d'Escompte	487 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	485 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 4,000	19 —
4 1/2 1883	105 05	Crédit Foncier	1220 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	480 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	19 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	565 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420 —	obligations à lots	82 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	548 —	Crédit Lyonnais	790 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	480 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	622 —
— 1865 4 0/0	530 —	Crédit Mobilier	145 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	420 —	Dépôts et Comptes courants	— —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	405 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	— —
— 1871 3 0/0	411 —	Société Générale	472 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	448 —	1889 4 0/0	94 80
— 1875 4 0/0	535 —	Est	505 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	450 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	93 95
— 1876 4 0/0	533 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1456 25	Nord 3 0/0 r. à 500	453 —	— 2 <sup>e</sup>	— —
— 1886 3 0/0	397 75	Midi	1237 50	Orléans 3 0/0 r. à 500	451 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	— —			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	448 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	443 —